



INFO LEYTRON

NUMÉRO 96 / 2019

Arrêt du Tribunal fédéral

Décision négative pour la commune de Leytron et, surtout, très mauvaise nouvelle pour toutes les communes valaisannes: le Tribunal fédéral a confirmé dernièrement que les **communes valaisannes** ne sont pas partie prenante dans les décisions de taxations et qu'elles n'ont **aucune autonomie en matière de taxation fiscale!**

L'arrêt du Tribunal fédéral concernait un recours de la commune portant sur la non-imposition par le service cantonal des contributions (SCC) d'intérêts payés par le canton et la commune à un couple de contribuables. Celui-ci pourra ainsi jouir pleinement de 45 000 francs d'intérêts nets d'impôts. Qui plus est, versés par le SCC et la commune.

Ainsi donc, malgré une position du **SCC clairement en non-conformité (euphémisme) par rapport à la loi (art.20 LF et 24 LIFD), aucune instance ne peut la contester... et surtout pas les communes.**

Personne ne semble s'en émouvoir au niveau des instances législatives cantonales. Dommage !



Le 23 avril dernier, le **Tribunal fédéral a rejeté le recours** formulé par un habitant de Leytron contre la facturation par la commune des **taxes d'ordures de l'année 2017**. Le requérant contestait la partie taxes ordures facturée par la commune et la qualifiait d'illégale. Après le Tribunal des districts puis le Tribunal cantonal, le Tribunal fédéral **donne donc raison à la commune de Leytron** en levant définitivement l'opposition formée au commandement de payer notifié par l'OP de Martigny et en mettant les frais judiciaires ainsi que les intérêts à charge du requérant.

L'intervention de la Commune de Leytron dans le dossier que les médias ont appelé **«l'affaire Cleusix»** continue de déployer ses effets.

Il ne s'agit pas cette fois d'aspects touchant au côté financier du dossier mais de changements positifs dans la gestion des ressources humaines au niveau de l'administration cantonale.

Désormais, le **Grand Conseil** a accepté d'entrer en matière, possibilité est donnée à l'État du Valais de demander une **évaluation psychologique** de ses futurs candidats, et/ou de demander un extrait du **casier judiciaire** et un **extrait des offices de poursuites et faillites**.

Le canton pourra même, en cas de doute sur l'aptitude d'un de ses employés, exiger de celui-ci «qu'il démontre que les exigences pour l'exercice de sa fonction sont toujours remplies».

Vue prise depuis le sentier botanique «Mille Fleurs de la Seya», à découvrir ou à redécouvrir dès le mois de juin.



Impression : Imprimerie Ronquoz Graphix, Sion
Texte : Administration communale
Graphisme : Administration communale

Photographies : Administration communale, Marie-Jo Maillard (tous droits réservés)

DANGERS NATURELS

Dans la gestion des dangers naturels, la Commune est responsable de l'établissement des cartes de dangers et leur homologation. Ces cartes sont publiques et peuvent être consultées sur le SIT de la commune de Leytron (<https://carto.georomandie.ch/Leytron/BM3.asp>). La Commune est également responsable, dès danger connu, de planifier et prendre les mesures de protection appropriées en collaboration avec le canton.

Au pied de l'Ardève à proximité du village de Leytron, plusieurs constructions sont potentiellement menacées par les chutes de pierres. La partie nord du village fut même directement exposée lors de l'éboulement du 21 février 2013. Un bloc de plusieurs mètres cubes s'était, à cette occasion, immobilisé à quelques mètres seulement d'une habitation.

Le bureau d'études géologiques mandaté par la commune pour cartographier la **zone de danger chutes de pierres** constatait, en plus de la nécessité d'aménager une digue de protection, qu'une autre zone située sur la **route cantonale Leytron – Ovronnaz** était fortement menacée.



Les mandats d'études attribués dès 2015 ont permis de définir le type d'ouvrage de protection le mieux adapté selon des critères de coûts et d'efficacité. Le 5 septembre 2018, le projet de défense de la route cantonale par **des filets de protection** a été validé par le Conseil d'État. D'un coût qui devisé à Fr. 552 000.-, les coûts généraux de l'ouvrage seront subventionnés à hauteur de 87 %.

Les travaux ont débuté en décembre 2018 avec le défrichage de la zone boisée située au-dessus du virage de la route cantonale et se sont achevés au début de ce mois avec l'installation des filets de protection. La photo ci-dessus a été prise le 30 avril dernier. Elle montre une des trois rangées de filets de protection posés en amont de la route cantonale menant à Ovronnaz. Au total, les deux virages menacés sont désormais protégés par 60 mètres de filets d'une hauteur de 5 mètres.

L'hiver 2017-2018 a été particulièrement neigeux en comparaison avec la moyenne des dix dernières années. Les contrôles ont identifié d'importants dommages sur les claies métalliques de **défense contre les avalanches** construites sur le secteur de Loutze.

Suite à ces contrôles, les mesures de remise en état ont été décidées en collaboration avec le service cantonal des forêts, cours d'eau et paysage. Les travaux devisés à Fr. 210 000.- sont subventionnés à 70 % par le canton.

La remise en état des claies a débuté en octobre 2018 et s'est poursuivie jusqu'à mi-décembre. Les ouvrages les plus endommagés ont pu être réparés avant la période hivernale. Quant au restant des travaux, ils s'achèveront au printemps 2019.



En mars 2016, une étude préliminaire a été présentée aux propriétaires de la **zone à bâtir du Bray** concernés par la zone de danger de l'Ardève. Cette étude démontrait qu'une **digue de protection** pourrait être construite à proximité de la zone à bâtir du Bray.

En accord avec l'État du Valais, la Commune s'est engagée à poursuivre l'étude d'avant-projet de construction de cette digue et à acquérir les surfaces de vignes situées sur l'emprise de la digue prévue.

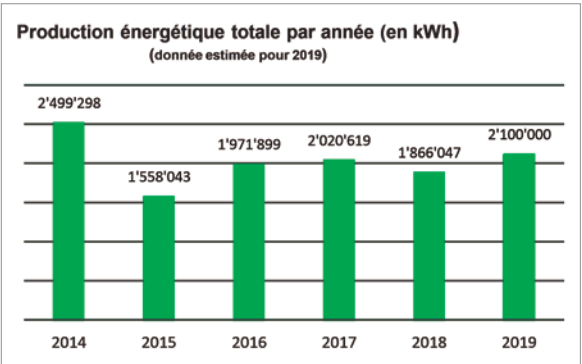
L'avant-projet relatif à ce dossier est en phase de finalisation. La mise à l'enquête est prévue pour octobre 2019 et les travaux pourraient débuter au **printemps 2020**.

MICROCENTRALE ÉNERGIE HYDRAULIQUE

Depuis sa réalisation en 2014, la microcentrale de turbinage Jorat-Afforêts a déjà produit plus de 10 millions de kWh. Ce chiffre a été franchi en janvier de cette année. En cinq ans, plus de 2 millions de francs de recettes ont ainsi été générées par cette installation.

Ce résultat a été atteint malgré une production électrique quelque peu en retrait durant l'année 2018. Les fortes précipitations enregistrées durant l'hiver 2017-2018 n'ont malheureusement pas compensé les conséquences de l'été caniculaire et l'automne plutôt sec de l'année passée. En matière d'approvisionnement en eau, cet exercice démontre la dépendance de notre village face aux conditions météorologiques.

En 2019 par contre, la production électrique s'annonce meilleure. Plus précoce qu'en 2018, la fonte constatée depuis la mi-février influe positivement sur la quantité d'eau turbinée. La production annuelle devrait s'avérer très bénéfique à la condition toutefois que la neige accumulée en altitude ne fonde pas trop rapidement. Le graphique ci-après présente les productions énergétiques annuelles de la microcentrale.



Site Internet

Une refonte du site Internet de la Municipalité a été réalisée en 2018 et mis en ligne au début de l'été passé. Il apparaît désormais plus dynamique, plus convivial et plus pratique au niveau de sa consultation.

De nombreux ajouts lui ont été apportés comme par exemple les disponibilités des cartes journalières CFF sous l'onglet «Guichet», informations fréquemment demandées.

Nous vous invitons à le découvrir sous www.leytron.ch et vous souhaitons une bonne visite.

Démission

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la décision du Département cantonal de la sécurité, des institutions et du sport d'accepter la démission, pour raisons de santé, présentée par **M^{me} Raymonde Rittmann-Bridy** de son poste de conseillère municipale, avec effet au 18 avril 2019. Les membres des Autorités communales la remercient pour le travail accompli.

Conformément aux dispositions de la loi sur les droits politiques, invités à communiquer une candidature de remplacement, les parrains de la liste PDC ont retenu la candidature de **M. Gérald Jirillo**. Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a **validé** cette candidature.

Agenda du Club des Aînés

Les animateurs du Club des Aînés vous annoncent la date de leur **sortie annuelle 2019**. Celle-ci est agendée au jeudi 27 juin 2019.

COUVERT DE TOURBILLON – ENQUÊTE DE SATISFACTION

Depuis près de trois ans, une enquête de satisfaction a été menée auprès des utilisateurs du couvert communal de Tourbillon. Une cinquantaine de questionnaires ont ainsi été retournés à notre administration et nous en publions aujourd'hui le résultat.

Les personnes interrogées avaient la possibilité de répondre à quatre questions en jugeant la prestation offerte sur une échelle allant de 0 à 5. Les deux premières questions concernaient la facilité de **réservation** et la qualité de l'**accueil** lors de la réservation. Toutes deux obtiennent un **résultat excellent** (4.93 sur 5), deux utilisateurs seulement sur la cinquantaine de locataires ayant répondu au sondage émettant une réserve quant à la fourniture des informations nécessaires à la réservation ou à la qualité de l'accueil lors de la visite du couvert. Il en va presque de même pour la question relative aux **infrastructures** du couvert qui obtient une appréciation très satisfaisante de 4.87 sur 5.

La quatrième question, celle ayant trait à la **propreté** des lieux, obtient le moins bon résultat avec 4.75 pts sur 5, six utilisateurs sur les quelque cinquante réponses reçues ayant donné une appréciation légèrement en retrait par rapport à la note maximale. Depuis, des mesures ont été prises afin de mieux répondre encore aux attentes des utilisateurs.

Les personnes interrogées avaient également la possibilité de formuler des suggestions d'amélioration. Là aussi, nous avons tenu compte des remarques émises. Certains **aménagements extérieurs** ont ainsi été changés (rondins, barrière et copeaux). De même, les grills à bois/charbon installés à l'intérieur du couvert ont été supprimés au profit de la mise en place de **deux planchas à gaz**, un équipement plus en adéquation avec les standards de qualité retenus pour ce type de couvert.

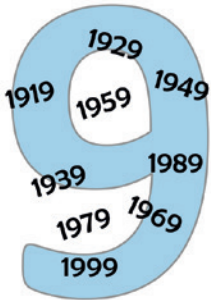


Adjudications



Chambre d'eau potable de Produit

Honoraires architecte, STEP toiture solaire	Atelier 1912	Fr.	10 877.00
Etude chauffage à distance	Seic SA	Fr.	15 180.00
Falaise Ardève, suivi mesures protection	BEG SA	Fr.	28 024.40
Torrents, honoraires bureau technique	Moret & Associés SA	Fr.	6 881.85
Eau potable, chambre des Prix	Thomas Paul & Fils SA	Fr.	8 438.95
Infrastr. souterraines, Champs Longs	Géo2Rives	Fr.	30 003.35
Route Romaine, honoraires	Holinger SA	Fr.	7 790.35
Eclairage public route de Plongier	Seic SA	Fr.	15 285.00
Réfection route de Plongier	Joseph Carron SA	Fr.	104 945.15
Sécurité, réseau air comprimé	Thomas Paul et Fils SA	Fr.	10 969.35
Déboisement sentier le Four	Triage Forestier	Fr.	16 230.40
Plan d'alarme dangers hydrologiques	Consort. Nivalp-Moret Associés	Fr.	20 446.40
Travaux chambre d'eau potable	Bessero SA	Fr.	8 481.40
Sécurité de l'Ardève, enlèvement ceps	Buchard Transports Sàrl	Fr.	18 046.30
STEP, pompe évacuation des eaux	KSB AG	Fr.	22 419.00



Contemporain(e)s des classes en «9» de Leytron

Deuxième édition des retrouvailles groupées des années 1919-29-39-49-59-69-79-89 et 99.
10 ans après, retrouvons-nous pour un repas convivial
dimanche 1^{er} septembre 2019, dès 11h00, couvert de Tourbillon

Réservez cette date et au plaisir de vous compter parmi nous.

Pour de plus amples informations ou réservation,
contactez Pierre-Alain BLANCHET au 079 774 61 46